

LA NEWSLETTER

ÉDITO

Cap sur les Sables d'Olonne pour une 13^e édition placée sous le signe du collectif !

Du 23 au 26 juin 2025, nous mettrons le cap sur les Sables d'Olonne, au Centre des Congrès des Atlantes, pour une nouvelle édition de la Conférence d'Interco' Outre-mer résolument tournée vers l'action collective.

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi cette ville portuaire, emblématique de persévérance et de dynamisme. Terre du Vendée Globe, les Sables d'Olonne nous rappellent que les grandes traversées se préparent en équipe, avec vision, courage et détermination. Des qualités qui résonnent pleinement avec les défis que nous relevons au quotidien dans nos territoires.

Accueillie chaleureusement par la Ville et l'Agglomération des Sables d'Olonne, cette 13^e édition, impulsée et coordonnée par Interco' Outre-mer, s'annonce donc riche en échanges et en perspectives. Dans un contexte marqué par des tensions budgétaires, des défis territoriaux croissants et l'approche des échéances électorales, notre bloc intercommunalité-communes doit plus que jamais se mobiliser et faire entendre sa voix.

Tout au long de ces trois journées, nous aborderons des séquences essentielles : les relations entre intercommunalité et communes, les défis du littoral, les leviers de financement, le développement économique ou encore les enjeux de visibilité de l'intercommunalité à l'approche de 2026...

Nous aurons également le plaisir d'accueillir un panel d'intervenants aussi diversifié que riche, reflet de la pluralité de nos territoires et de nos partenariats. La présence de nombreuses personnalités nous honore d'ores et déjà... Leurs regards croisés viendront nourrir nos réflexions et nos débats. Le programme définitif vous sera communiqué très prochainement.

Je vous invite à découvrir dès à présent l'avant-programme et à vous inscrire sans tarder.

« Après les skippers du Vendée Globe, c'est à notre tour de hisser les voiles ! »

Lyliane Piquion-Salomé
Présidente d'Interco' Outre-mer

AVANT PROGRAMME ET INFORMATIONS

INSCRIPTION

Hommage à Monsieur Michel Fontaine

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Michel Fontaine, Maire de Saint-Pierre e Président de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), survenu le 27 mars dernier.



Credit photo @civis

Michel Fontaine nous a quittés, laissant l'image d'un homme profondément engagé, respecté unanimement, et attaché à son territoire et à ses habitants. Élu de terrain, à l'écoute, il portait une vision ambitieuse pour La Réunion, tout en défendant les intérêts de sa population avec détermination.

Au nom d'Interco' Outre-mer, je tiens à renouveler mes pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, aux élus et agents de la CIVIS, ainsi qu'à l'ensemble de la population de Saint-Pierre.

Lyliane Piquion-Salomé
Présidente d'Interco' Outre-mer

C'est avec une profonde émotion que je rends hommage à Michel Fontaine, un grand président, un homme de conviction, et une figure marquante de La Réunion.

Michel Fontaine, c'était un esprit intelligent, une personne humble et généreuse, dont la parole comme les actes ont toujours inspiré le respect.

Son importance et son rôle politique à La Réunion sont incontestables. Il a su, avec constance et lucidité, porter une vision ambitieuse pour son territoire. Le projet d'envergure du Grand Sud en est un exemple fort : témoignage de sa capacité à allier action politique et développement local, toujours au service de la population.

Son engagement et son sens du dialogue continueront d'inspirer bien au-delà de notre île.

Mes pensées émues vont à ses proches, à ses collègues, et à tous ceux qui ont eu la chance de cheminer à ses côtés.

Christelle Ethève-Vadier

Adjointe au Maire des Avirons, élue de la CIVIS, membre du Bureau d'Interco' Outre-mer



Message de solidarité à la population réunionnaise



Nos pensées accompagnent aujourd'hui les Réunionnaises et les Réunionnais, qui, après avoir été durement frappés par le cyclone Garance le 28 février dernier, doivent désormais faire face à une épidémie de chikungunya.

Interco' Outre-mer tient à saluer la résilience, la solidarité et le courage des habitantes et habitants, des élus, des équipes communales et intercommunales, ainsi que de l'ensemble des services mobilisés sur le terrain.

Nous leur exprimons notre plein soutien dans cette période particulièrement éprouvante, et restons pleinement solidaires de leurs combats et de leur engagement pour la reconstruction, la prévention et la protection de toutes et tous.



Le CNER, un réseau structurant pour les acteurs du développement économique



Depuis 1952, le [CNER](#) s'est imposé comme un lieu de rencontre des acteurs œuvrant pour le développement économique et l'aménagement du territoire. Véritable plateforme d'échanges et de réflexion, la structure fédère aujourd'hui **77 agences adhérentes** dont :

- **19 agences régionales et de DROM-COM ;**
- **15 agences départementales ;**
- **43 agences intercommunales (dont 13 en métropole).**

Et qui, ensemble, font vivre une ambition commune : dynamiser les territoires tout en partageant leurs savoirs sur le développement territorial.

Face à l'accélération de la transformation des territoires, le CNER a, dès 2021, élargi l'accès à une partie de ses travaux aux collectivités. Dans un contexte où la stratégie de développement et l'attractivité se redéfinissent sans cesse, ces dernières – qu'elles soient de toutes tailles – attendent des réponses éclairées. C'est pourquoi, le CNER met à disposition :

- des informations de qualité pour décrypter les enjeux du développement ;
- des outils et des formations pour renforcer la montée en compétences des équipes ;
- des moments de rencontre et d'échanges pour enrichir les pratiques professionnelles ;
- des études et dossiers afin de suivre les grandes tendances économiques territoriales.



Grâce à la diffusion de notes, benchmarks, dossiers thématiques, formations opérationnelles, webinaires et événements de réseautage, le CNER s'affirme comme l'interlocuteur incontournable de la transformation des territoires.

Au-delà de son rôle de représentation, le CNER se révèle être un véritable laboratoire d'idées. L'échange continu et la transmission de savoirs occupent, depuis plus de 70 ans, une grande partie de son action, permettant à chaque professionnel d'enrichir ses compétences et de tisser des liens solides avec ses pairs. Dans un esprit de coopération et d'innovation, la rencontre des expertises est encouragée pour relever les défis d'un environnement en constante mutation. Cet engagement, fondé sur le bien commun, témoigne de la volonté de partager un savoir fédérateur au service des territoires.

TÉMOIGNAGE DE MATHIEU DEJOUY, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU CNER

Le partenariat avec Interco' Outre-Mer marque une étape essentielle pour renforcer l'accompagnement des intercommunalités ultramarines dans leur développement et leur attractivité. Les territoires d'Outre-mer, par leur diversité et leurs spécificités, sont au cœur des enjeux économiques et sociaux de demain. C'est pourquoi nous avons à cœur de vous partager notre expertise, nos ressources et notre réseau, afin d'apporter des réponses adaptées à vos défis.

Au-delà d'un partenariat, nous souhaitons construire une relation de confiance et d'échange avec l'ensemble des intercommunalités, en métropole comme en Outre-mer. Ensemble, faisons vivre une dynamique collective fondée sur la coopération dans l'attractivité et le développement de nos territoires !



CYCLE DE WEBINAIRES

LA DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE EN OUTRE-MER SE POURSUIT



Interco' Outre-mer et Intercommunalités de France poursuivent leur cycle de webinaires dédié à la dynamique intercommunale en Outre-mer. L'objectif : **s'informer, se former, faire le point sur l'actualité du fait intercommunal et échanger autour d'expériences concrètes.**

Après le vif intérêt suscité par le premier rendez-vous, les deux réseaux invitent leurs adhérents à participer au **2^e webinaire du cycle**, qui portera sur **les compétences de l'intercommunalité**, un enjeu central pour les territoires, ce **mardi 15 avril de 15h à 17h** (heure de Paris), 9h00 (Guadeloupe et Martinique) / 10h00 (Guyane) / 16h00 (Mayotte) / 17h00 (La Réunion).

Quel regard porter sur le périmètre des compétences intercommunales ? L'organisation des compétences est-elle aujourd'hui efficace pour l'adaptation des territoires au changement climatique et transformations environnementales, enjeux cruciaux en Outre-mer ? Comment progresser dans l'exercice des compétences partagées au sein du couple communes / intercommunalité ? Comment articuler compétences intercommunales et pouvoirs de police du maire ? ...

Les participants auront le plaisir d'échanger avec **Solenne Daucé et Arthur Gayet**, avocats en droit public au sein du cabinet **Urso Avocats**. Leurs expertises pointues sur l'intercommunalité et sur les sujets touchant une grande part des compétences exercées localement (environnement, services publics locaux, aménagement...) nourriront des temps de présentation et de réflexion.

Ce webinaire sera animé par **Philippe Schmit** d'Urba Demain, expert associé à Interco' Outre-mer.

Pour ceux qui ne se sont pas encore inscrits, veuillez trouver le lien d'inscription ci-dessous (le lien du webinaire est envoyé automatiquement à la suite de l'inscription).

INSCRIPTION AU WEBINAIRE SUR LES COMPÉTENCES

Pour en savoir davantage sur le cycle de webinaires rendez-vous sur :

INFORMATIONS SUR LE CYCLE DE WEBINAIRES



LA DYNAMIQUE PATRIMONIALE

UN ENGAGEMENT POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION

Les 12 février et 12 mars derniers, Interco' Outre-mer a réuni élus, techniciens et experts lors de deux webinaires successifs consacrés aux enjeux de la gestion patrimoniale au sein des collectivités. Le premier temps d'échange a permis d'aborder les grands principes de valorisation du patrimoine, tandis que le second s'est concentré sur les questions d'évaluation patrimoniale et d'identification de la domanialité.

Forts des interventions de Maîtres Thomas Drouineau et Elorri Dallemane, de Ludvine Trouvé, expert foncier, et de Hervé Tonnaire, directeur délégué aux Outre-mer de la Banque des Territoires, les participants ont pu bénéficier d'un éclairage juridique et opérationnel précieux.

À l'issue de ces deux rencontres, riches en apports d'experts et expériences de terrain, nous donnons à présent la parole à Maître Thomas Drouineau pour partager son regard et prolonger la réflexion engagée autour de la « culture patrimoniale » :

La gestion patrimoniale des collectivités est un impératif que le code général de la propriété des personnes publiques met très clairement en lumière. Depuis la grande rénovation du droit du patrimoine des collectivités par l'ordonnance du 19 avril 2017 applicable dès le 1er juillet 2017, les collectivités sont confrontées à un défi majeur : **connaître, maîtriser, arbitrer leur patrimoine.**

Les outils mis à la disposition d'une telle exigence ne manquent pas à travers notamment la possibilité pour les présidents d'intercommunalités, de **recevoir et d'authentifier**, par application de l'article L 1311 - 13 du code général des collectivités territoriales repris par l'article L 1212 - 1 du code général de la propriété des personnes publiques. Cette possibilité est le signe des clés données par le législateur aux collectivités locales pour assurer de manière autonome et libre la gestion de leur patrimoine.

La typologie si particulière du patrimoine d'une collectivité est également un des outils mis à la disposition des élus pour gérer le patrimoine. C'est ainsi que l'on doit diviser ce qui relève du domaine public de la collectivité de ce qui relève du domaine privé.

Schématiquement, le domaine privé sera géré comme n'importe quel propriétaire privé, là où le domaine public est le lieu de l'exécution des projets au service de l'intérêt général. À ne pas assimiler au service public, l'intérêt général est évidemment le fil rouge du développement de l'activité d'une collectivité. Et le domaine public est le lieu d'élection d'un tel déploiement.

Le bail emphytéotique administratif de l'article L 1311 - 2 du code général des collectivités territoriales, **l'autorisation d'occupation temporaire** constitutive de droits réels de l'article L 1311 - 5, sont autant de moyens d'attirer des investisseurs sur le domaine public, de leur donner des conventions de longue, voire de très longue durée, pour permettre l'équipement du domaine public par des activités hôtelières, touristiques, de restauration, mais également des équipements sportifs ou des exploitations économiques tout à fait classiques.

Les autorisations d'occupation temporaire plus simples sont aussi des moyens d'assurer par une sélection préalable la venue de candidats sérieux et dynamiques sur le domaine public.



Thomas Drouineau
Ancien Bâtonnier
Avocat Associé Gérant
Spécialiste en droit public
1927 Avocats



Enfin, et c'est là la grande exigence du droit patrimonial des collectivités : **la redevance**. En quelques mots l'article L2125 - 3 du code général de la propriété des personnes publiques dit ce que l'on doit en faire : « La redevance tient compte des avantages de toute nature procurés à l'occupant. »

C'est ainsi que l'**occupation domaniale** à des fins d'exploitation économique devient une véritable « association » entre la personne publique propriétaire et la personne privée occupante qui doit, dans une communication financière transparente, donner à la collectivité et à l'ensemble de ses habitants la possibilité de profiter en quelque sorte d'une occupation domaniale dynamique.

Les chantiers sont immenses, les outils ne manquent pas !...

...et les enjeux sont d'abord liés à la formation. C'est par l'introduction dans les collectivités d'une véritable « culture patrimoniale » que élus et agents s'empareront de ce sujet, et permettront aux habitants, dans une maîtrise fiscale absolue d'une part, et dans un dynamisme économique du domaine public renouvelé d'autre part, de profiter des équipements publics et d'occupations domaniales dynamiques tant sur le plan financier que sur le plan entrepreneurial.



LE TANDEM ÉLU-TECHNICIEN

RETOUR SUR LE WEBINAIRE DU 20 FÉVRIER : « ÉLU-TECHNICIEN : CONSTRUIRE UN TANDEM QUI DURE ! »

Interco' Outre-mer a organisé un webinaire consacré à une question centrale mais souvent sous-estimée : la relation entre élu et technicien au sein des collectivités. Intitulée « Élu-Technicien : construire un tandem qui dure ! », cette session a permis de mettre en lumière les conditions nécessaires à une collaboration durable et efficace.

Moufida Ali Soudja, formatrice et coach, est intervenue pour analyser les spécificités de cette relation. À partir des résultats de l'enquête menée en amont auprès de nos adhérents, elle a mis en évidence les points de tension récurrents, les facteurs clés de réussite, ainsi que des pistes concrètes pour renforcer cette coopération au service de l'action publique.

Loin de se limiter à une approche théorique, ce webinaire s'inscrivait dans une démarche plus large : mieux cerner les attentes et les besoins des élus et techniciens en matière de formation, afin de construire un programme sur mesure. Cette rencontre marque ainsi la première étape d'un projet structurant : la mise en place d'un cycle de formations spécifiquement dédié à cette relation stratégique, à compter de 2026.

Ce temps d'échange a permis aux participants de partager leurs expériences de terrain et d'exprimer leurs attentes. Des retours précieux pour bâtir des modules de formation adaptés aux réalités et aux défis quotidiens rencontrés dans les territoires ultramarins.

Le mot de Moufida Ali Soudja....





Le 20 février interco' Outre-mer m'a invitée à partager quelques outils destinés à accompagner élus-es et technicien-nés à construire un TANDEM durable. Mes expériences en tant que manager au sein des collectivités, de Maire adjointe puis de collaboratrice de cabinet m'ont permis d'explorer toute la complexité du binôme élu-e technicien-ne.

Ce binôme est un couple qui doit apprendre à se comporter comme sur un tandem : regarder dans la même direction, avancer en rythme, parfois changer de direction, s'adapter à l'environnement, au climat ambiant, accélérer, ralentir, gérer les ressources, réparer la casse pour enfin atteindre, ensemble, la ligne d'arrivée. Les techniciens-nés, apprennent à pédaler grâce aux formations proposées. Les élus également, sur le terrain et en mobilisant leur droit à la formation.

Mais apprendre à pédaler ensemble, en même temps, comme sur un tandem, cela n'existe pas!. Pourtant, un grand nombre d'outils sont disponibles dont certains ont été présentés lors du webinaire.

La mise en situation immersive, autrement dit un « vis ma vie » d'élu-e ou de technicien-ne permet de mieux comprendre les contraintes de chacun. Bâtir une charte de collaboration ou une cartographie des décisions permet de rendre plus lisible la répartition des rôles au sein du binôme. Se former à la Communication Non Violente (CNV) ou intégrer dans sa pratique les « briefings debriefings en monde stand up » fluidifient et améliorent la communication. Mais encore faut-il partager une culture commune. Pour cela, le séminaire de cohésion, le world café ou plus ambitieux le hackathon territorial sont des outils extrêmement efficaces pour atteindre cet objectif.

En s'emparant de ce sujet majeur qu'est le binôme élu-e technicien-ne, Interco' Outre-mer ouvre enfin la porte vers un immense champ à explorer pour accompagner ce binôme. C'est un réel besoin auquel la formation action peut répondre. Il est temps d'oser sortir du cadre et d'innover dans la manière de former ce binôme !

Moufida Ali Soudja
Coach & formatrice - La Fabrique du Projet



ZOOM SUR...

... LA CYBERSÉCURITÉ ET LES COLLECTIVITÉS



Selon les données de l'État, 11 000 communes ne disposent pas d'un nom de domaine permettant une identification formelle en ligne via un site web ou une adresse de messagerie. 10 % des collectivités déclarent avoir été victimes d'une ou plusieurs cyberattaques au cours des 12 derniers mois. 45 % des victimes n'en identifient pas la cause.

La Suite territoriale

Portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en partenariat avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et en collaboration avec l'opérateur de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), la Suite territoriale est une plateforme sécurisée permettant aux agents publics et élus des collectivités d'accéder à un socle de services numériques essentiels (nom de domaine, messagerie, espace de stockage, interface d'administration), une identité numérique professionnelle (ProConnect) et un écosystème d'applicatifs mutualisé.

À qui s'adresse la Suite territoriale ?

La Suite territoriale s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants, aux EPCI de moins de 15 000 habitants et aux adhérents des structures de mutualisation partenaires.

Comment accéder à la Suite territoriale ?

La Suite territoriale est un service en cours de construction. Aujourd'hui, l'équipe est à la recherche de communes et d'intercommunalités qui souhaiteraient tester les interfaces en avant-première afin de nous faire part de leur retour. L'objectif ? S'assurer de la cohérence des services avec le quotidien des agents et élus.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez l'équipe sur lasuiteterritoriale@anct.gouv.fr ou visitez le site internet :

SUITETERRITORIALE.ANCT.GOUV.FR

L'Incubateur des territoires

Rattaché à l'ANCT, l'Incubateur des territoires crée des services numériques avec, par et pour toutes les collectivités territoriales.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'E-MAG OUTREMER GRANDEUR NATURE

Mars-Avril 2025

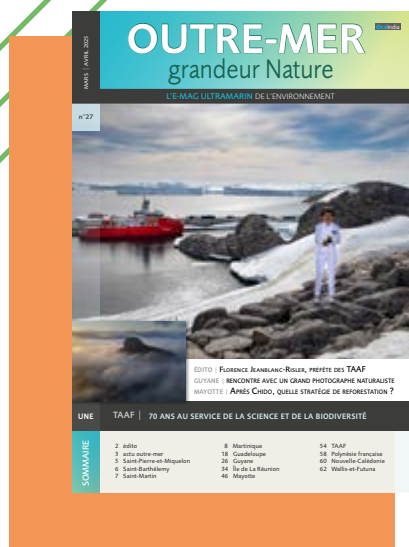


Son édito est signé par Florence Jeanblanc-Risler, préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Dans ce 27^{ème} numéro de L'E-mag, Interco' Outre-mer met en lumière ses intercommunalités adhérentes de Guyane. À découvrir en pages 32 et 33 : une rédaction spéciale avec les témoignages de **Serge Smock**, président de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), **François Ringuet**, président de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), et **Sophie Charles**, présidente de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG).

Nous leur avons posé la question « **Pourriez-vous nous présenter un projet environnemental majeur porté par votre intercommunalité, en réponse aux défis spécifiques que rencontre la Guyane ?** »

Leurs réponses offrent une plongée inspirante au cœur des initiatives locales engagées pour l'environnement. Une lecture à ne pas manquer.



Nos partenaires :



**INTERCO'
OUTRE-MER**

Interco' Outre-mer - www.interco-outremer.fr
Pour toute question, merci de contacter contact@interco-outremer.fr